

XIV^e

CONFÉRENCE DE COOPÉRATION RÉGIONALE ANTILLES-GUYANE

MARTINIQUE – DU 03 AU 05 OCTOBRE 2018



LA CCRAE ELARGIT SON HORIZON

ATELIER 1: La sécurité civile

Motion 1: Favoriser la relance rapide de l'activité économique par les acteurs du territoire, après un sinistre, afin de préserver l'emploi et d'initier les conditions favorables à la reconstruction pour garantir une plus grande résilience des acteurs économiques.

• **Motion 2:** Améliorer l'association de la société civile, des collectivités territoriales, et des territoires étrangers voisins pour être plus rapide et plus efficace dans la gestion de crise. Encourager par ailleurs la mise en place de nouvelles zones de stockage de matériel au niveau régional, et améliorer la sensibilisation aux risques en organisant des actions communes avec nos voisins de la Caraïbe et d'Amazonie.

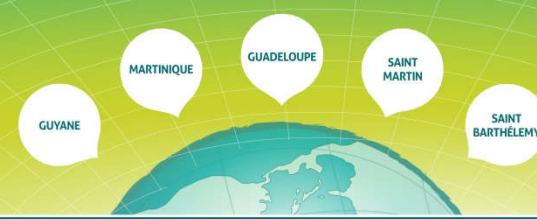




ATELIER 2: Affirmer et valoriser la dimension maritime régionale

- **Motion 1:** En s'appuyant sur la notion de Caraïbe intégrée, développer les pistes de coopération sur les sujets de la formation aux métiers de la mer, de l'assistance, du sauvetage en mer et en matière de règlement sanitaire international. Pour faire face à l'évolution des facteurs de risques, envisager la formalisation d'arrangements administratifs avec les Etats compris dans la zone de recherche et de sauvetage française, pour une meilleure coordination des opérations de sauvetage.
- **Motion 2:** Développer l'interconnectivité des ports français avec les autres ports maritimes de la zone Caraïbe. S'agissant du cabotage, faire évoluer le cadre juridique notamment sur le fondement de l'article 349 du TFUE.
- **Motion 3:** Le domaine de la croisière a un très fort potentiel de développement qui nécessite toutefois une stratégie associant de très nombreux acteurs des territoires (économiques, touristiques, collectivités...): construire et mettre en place cette stratégie respectueuse des objectifs de développement durable.

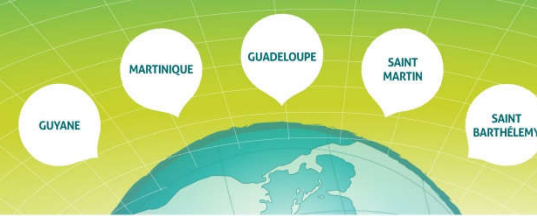




ATELIER 3: Le développement économique des territoires

- **Motion 1:** Capitaliser sur les expériences et initiatives des entreprises françaises en vue de leur développement dans la Caraïbe voire à l'international.
- **Motion 2:** Aller vers une forme de guichet unique pour améliorer la diffusion de l'information de ces expériences à l'ensemble des acteurs afin de favoriser la promotion des entreprises dans la zone.





ATELIER 4: Assurer le maintien des jeunes sur nos territoires

- **Motion 1:** Soutenir le développement d'une offre de formations d'excellence pour créer des échanges gagnant-gagnant entre les territoires, éventuellement sous forme numérique (Université des connaissances et des savoirs); agir pour la simplification administrative et la levée des freins à l'embauche, en tendant vers la mise en place d'un outil pour attester le savoir faire professionnel des non diplômés.
- **Motion 2:** Créer un partenariat entre l'université des Antilles et l'OECD ainsi que l'AEC, qui prendrait la forme d'une cellule de travail avec les représentants de toutes les universités de la Caraïbe et les partenaires canadiens, afin d'encourager la co-diplomation. Envisager la mobilité des enseignants entre les territoires francophones, anglophones et hispanophones. Soutenir l'enseignement de la langue française dans le secondaire au sein de la Caraïbe anglophone.
- **Motion 3:** Améliorer la mise en relation entre les jeunes demandeurs d'emploi et les structures potentiellement employeuses ou les organismes de formation. Rendre obligatoire sur nos territoires une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales.
- **Motion 4:** Dans l'objectif d'une coopération effective avec l'université des West Indies, favoriser une convention commune entre l'UA et l'UG autour du développement des échanges d'étudiants et d'enseignants.





ATELIER 5: Lutte contre les trafics et accès aux territoires

- **Motion 1:** Améliorer les démarches de négociation avec les autres États de la Caraïbe afin d'accélérer les processus de ratification des conventions d'entraide judiciaire en matière pénale, et d'extradition. Corrélativement, renforcer les relations bilatérales entre praticiens et notamment la relation entre les parquets.
- **Motion 2:** Organiser un travail collaboratif entre les autorités sanitaires et judiciaires afin de garantir l'application des accords de Guyane, dans leurs dispositions tendant à enrayer le phénomène des « mules » à l'aéroport de Cayenne Félix Eboué.
- **Motion 3:** Les ambassadeurs et les préfets disposent déjà de certaines marges de manœuvre en matière d'accès au territoire. Par ailleurs, il convient de poursuivre le travail en vue d'assouplissements des conditions d'entrée sur le territoire pour mieux répondre en particulier aux besoins économiques et touristiques.
- **Motion 4:** L'accord régional de San José, signé le 10 avril 2003, crée le cadre d'actions de coopération et de coordination opérationnelles dans le domaine de la lutte en mer contre le narco trafic dans la Caraïbe. Il convient de poursuivre sa promotion auprès des États caribéens non signataires.

